



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC**

**11 Laurier St./11 rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5**

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Construction Services Division/Division des services de
construction
140 O'Connor Street
140, rue O'Connor
Ontario
Ottawa
K1A 0S5

Title - Sujet Pavillon du Canada à l'Expo 2020	
Solicitation No. - N° de l'invitation 08A33-180482/B	Amendment No. - N° modif. 009
Client Reference No. - N° de référence du client 20180482	Date 2019-04-24
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$\$FG-369-76751	
File No. - N° de dossier fg369.08A33-180482	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-05-07	Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: D'Allaire, Yvonne	Buyer Id - Id de l'acheteur fg369
Telephone No. - N° de téléphone () - ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: See Herein	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Les modifications suivantes aux documents de soumission entrent en vigueur immédiatement. Cette modification fait partie des documents de soumission.

La modification 009 est émise pour les raisons suivantes :

- (1) Publier des questions des soumissionnaires et les réponses; et
- (2) Republier le document intitulé « C.83 Ground Levels ».

(1) Questions des soumissionnaires et réponses

QUESTION # 77 :

Les frais d'expédition sont-ils inclus dans le budget de 13 millions de dollars ou s'agit-il d'un coût distinct ?

RÉPONSE # 77 :

Les frais d'expédition doivent être inclus dans le calcul du montant total de l'offre qui doit être indiqué dans le tableau 1 de l'annexe 1 - Tableau des prix.

Pour plus de clarté, le financement maximal estimatif disponible pour le contrat découlant de l'appel d'offres est de 16 millions de dollars. Veuillez également vous reporter à la Q/R # 17 de la modification 003.

QUESTION # 78 :

Quel matériel voulez-vous avoir renvoyé?

RÉPONSE # 78 :

Veuillez vous reporter à la Q/R # 67 dans la modification 007.

QUESTION # 79 :

Veuillez préciser si le contracteur sera responsable de l'escalade liée au règlement IMO 202 introduit en janvier pour l'expédition.

RÉPONSE # 79 :

L'entrepreneur doit anticiper ces types d'augmentation des coûts. Veuillez également vous reporter à la section 3.3 sous-alinéa (c) iii de la DDP.

En outre, toute progressivité liée au Règlement OMI 202 ne serait pas considérée comme une augmentation permettant une augmentation des coûts conformément à la CG5.3 du contrat subséquent.

QUESTION # 80 :

Nous comprenons qu'une copie papier de notre offre doit être soumise à vos bureaux. Toutefois, si nous souhaitons soumettre une animation / une visite guidée dans le cadre de C5, pouvons-nous partager le lien avec vous par courrier électronique?

RÉPONSE # 80 :

Afin de minimiser la complexité de l'évaluation et de permettre une évaluation juste et équitable de toutes les offres, les animations ne seront pas considérées dans le processus d'évaluation.

QUESTION # 81 :

Veuillez confirmer que vous comptez la date limite de soumission de 02:00 PM le 2019-05-07 comme heure de collecte de courrier aux EAU?

RÉPONSE # 81 :

Le Canada ne peut pas confirmer la déclaration ci-dessus.

Une soumission doit être reçue par la Réception des soumissions de Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada (TPSGC) au Canada (comme indiqué à la page 1 de la demande de soumissions) à la date et l'heure de clôture de la demande de soumissions (comme indiqué sur page 1 de la demande de soumissions). L'heure indiquée se réfère à l'heure avancée de l'Est (HAE) qui correspond à UTC-04:00.

Veuillez vous reporter aussi à la section 2.15 de la DDP.

QUESTION # 82 :

Nous n'avons toujours pas de numéro d'entreprise pour notre soumission. Veuillez conseiller.

RÉPONSE # 82 :

Un numéro d'entreprise (NE) ainsi qu'un numéro d'entreprise - approvisionnement (NEA) ne sont requis que pour l'attribution du contrat, mais pas pour la soumission d'une offre.

L'émission d'un NEA oblige les fournisseurs non canadiens à demander à l'Agence du revenu du Canada (ARC) un NE non-résident. Pour plus d'information veuillez vous référer à

<https://srisupplier.contractscanada.gc.ca/index-fra.cfm?af=ZnVzZWFjdGlvbj1yZWdpc3Rlci5pbmRybyZpZD0x&lang=fra>.

Les fournisseurs qui ont besoin d'aide ou ont besoin d'informations complémentaires concernant les NEA, le système Données d'inscription des fournisseurs et / ou les NEs peuvent appeler le +1-800-811-1148.

QUESTION # 83 :

Veillez confirmer que les contrôles indiqués dans le Self-Build Pavilions Guide d'Expo 2020 sont des exigences pour l'élaboration du Pavillon du Canada. Tel qu'indiqué dans la section 3 du Self-Build Pavilions Guide, les contrôles sont des énoncés " obligatoires " qui établissent une limitation ou une interdiction d'aménagement et ne sont pas considérés comme des documents de référence ou des mesures ou lignes directrices facultatives. Les contrôles couvrent des éléments tels que l'efficacité énergétique (énergie prévue C-53 consommation lors de l'Expo 2020 Dubaï est inférieure à 90 kWh/m²), l'enveloppe du bâtiment (C-21 Valeur U murale = 0,32 W/m²K, Valeur U toit = 0,30 W/m²K, Valeur U du sol extérieur = 0,30 W/m²K, valeur U du vitrage = 1,9 W/m²K), comptage & dosage Contrôles (C-54 La consommation d'énergie et d'eau dans le pavillon doit être mesurée au moyen de compteurs intelligents.). Veuillez confirmer que tous les soumissionnaires sont tenus de respecter les contrôles énoncés dans le Self-Build Pavilions Guide de l'Expo 2020.

RÉPONSE # 83 :

Selon le Self-Build Pavilions Guide page 32, les "Contrôles" sont des déclarations obligatoires et doivent être respectés par tous les soumissionnaires.

QUESTION # 84 :

Veillez confirmer que l'alimentation disponible doit être conforme à C.83- Parcelle canadienne et dans le document Special Regulation 10 et que nous avons la responsabilité de ne raccorder que l'alimentation de service basse tension du poste au tableau de distribution principal.

RÉPONSE # 84 :

Comme stipulé dans le document Special Regulation 10, Section III Article 19 l'Organisateur installera un réseau de distribution électrique de 11kv et construira la sous-station (11/0.4) kv pour chaque pavillon auto-construit pour la fourniture d'énergie basse tension (400/230v 50Hz).

QUESTION # 85 :

Veillez-vous reporter à la section C.83 - Notes sur le site du Canada : L'article 11 stipule que "Tous les raccordements des services publics sont prolongés jusqu'à 2 m à l'intérieur de la limite de la placette. Toutefois, les emplacements exacts des raccordements des services publics sont sujets à changement et doivent être coordonnés avec l'organisateur."

Veillez confirmer que l'emplacement exact du poste 11kv peut être coordonné avec les organisateurs de l'Expo pendant l'élaboration de la conception et qu'il est possible de déplacer le poste le long de la bordure sud du site pour l'adapter à la conception du soumissionnaire.

RÉPONSE # 85 :

Pour le moment, nous ne pouvons pas confirmer que le poste peut être déplacé.

QUESTION # 86 :

Selon l'information C.83-Canadian Plot KEY, il s'agit d'un transformateur d'une capacité de 2X1000 kV et selon l'allocation de la charge totale raccordée du service public, la puissance totale est de 1679,80kW. L'organisateur fournit-il deux transformateurs de 11/0,4-0,23Y kV, 1000 kVA ou un transformateur de 11/0,4-0,23Y kV, 2000 kVA pour l'utilisation ?

RÉPONSE # 86 :

Veillez vous référer au Self-Build Pavilion Delivery Guide, section 4.2.2 Power Connection qui stipule ce qui suit : "The Organiser will build an electrical substation (11/0.4 kV) for each participant's plot." (L'Organisateur construira une sous-station électrique (11/0,4 kV) pour chaque parcelle du participant.)

QUESTION # 87 :

Veillez clarifier les exigences en matière d'alimentation de secours. L'énoncé des travaux, section B 2.1, stipule ce qui suit : "L'entrepreneur doit fournir l'alimentation de secours pour les systèmes de sécurité des personnes, la sécurité et les communications qui seront installés sur le terrain de manière à minimiser le bruit, la qualité de l'air et l'impact visuel potentiels ". L'article B 2.13 stipule ce qui suit : " L'entrepreneur doit fournir une alimentation électrique de secours pour maintenir les systèmes opérationnels en cas de panne d'électricité au pavillon du Canada qui sera situé sur la placette de manière à atténuer efficacement le bruit, la qualité de l'air et l'impact visuel potentiels dans la conception finale ". L'alimentation de secours est-elle nécessaire pour toute la charge à 100 % ou seulement pour les systèmes de sécurité des personnes, de sécurité et de communication ?

RÉPONSE # 87 :

L'alimentation de secours n'est requise pour les systèmes de sécurité des personnes, de sûreté et de communication que conformément à la section B 2.1 de l'énoncé des travaux.

QUESTION # 88 :

Nous avons cru comprendre que l'appel d'offres porte sur un projet de A à Z, y compris l'exploitation du pavillon tel qu'indiqué dans le titre et, par exemple, l'article 7.2 de l'énoncé

des travaux. Pour nous, l'exploitation du pavillon signifie l'exploitation du pavillon et comprend tout le personnel comme le nettoyage, la sécurité, la gestion des foules, l'hôtesse, les superviseurs, etc. Toutefois, dans la réponse à la question 68 de l'amendement 7, il est expliqué que ces personnes ne sont pas incluses. Nous supprimerons le champ d'application demandé dans l'amendement, mais nous sommes vraiment intéressés par ces activités et c'était notre principale raison de travailler pour cette demande de propositions et de coopérer avec d'autres entreprises pour trouver une solution clé en main pour votre comité. La gestion des solutions d'exploitation est notre expertise dans les Expositions Universelles. Y a-t-il une date approximative pour la publication de la présente DDP ?

RÉPONSE # 88 :

Pour le moment il n'y a pas de date approximative pour l'appel d'offres de ces services, comme le nettoyage, la sécurité et l'hébergement du pavillon du Canada.

QUESTION # 89 :

En ce qui concerne le système d'alimentation de secours, veuillez préciser le nombre d'heures pendant lesquelles le système doit fonctionner.

RÉPONSE # 89 :

Veuillez consulter le document Self-Build Pavilions Delivery Guide :

Section 3.2.3 - Éclairage de secours, article C-214 stipule ce qui suit : 'Emergency lighting must be provided for at least 3 hours in the event of failure of normal lighting. Emergency lighting must be powered from either a monitored central battery system or a self-contained fitting.' (L'éclairage de secours doit être assuré pendant au moins 3 heures en cas de défaillance de l'éclairage normal. L'éclairage de secours doit être alimenté soit par un système de batterie centrale surveillée, soit par un dispositif autonome.)

Section 3.5.2 - Autres exigences en matière de sécurité, article C-226 stipule ce qui suit: 'All security equipment must have a backup power supply for 2 hours in event of a power failure.' (Tous les équipements de sécurité doivent disposer d'une alimentation de secours pendant 2 heures en cas de panne de courant.)

QUESTION # 90 :

La section 7.3 - Délai de construction de la demande de propositions précise que le gros œuvre et le noyau doivent être achevés au plus tard le 13 mai 2020 et l'aménagement intérieur au plus tard le 27 août 2020.

Chapitre 1 - Présentation du processus de livraison des pavillons auto-construits États du guide (page 5 sous le contrôle C-118) : "Tous les travaux de construction du pavillon, y compris la structure, les services de base et l'enveloppe du bâtiment, doivent être terminés au plus tard le 20 octobre 2019. La construction intérieure doit être achevée au plus tard le 20 juillet 2020. L'installation de l'exposition doit être achevée au plus tard le 20 septembre 2020, un mois avant l'ouverture de l'exposition."

Veillez confirmer que les soumissionnaires doivent élaborer leurs calendriers de projet conformément à la section 7.3 de la DP et ne pas tenir compte des dates provisoires indiquées dans Self-Build Pavilions Delivery Guide. L'installation de l'exposition doit être terminée d'ici le 20 septembre 2020.

RÉPONSE # 90 :

Les échéanciers indiqués dans Self-Build Pavilion Delivery Guide sont désuets. Les dates repères indiquées à la section 7.3 Temps de construction de la DDP ont été approuvées par l'organisateur de l'Expo et doivent être respectées.

QUESTION # 91 :

Se reporter à la section 4.2(c) C2 Expérience du personnel clé du soumissionnaire - Point 3 - Chef de pratique création (présentation publique) : Les crédits pour des postes spécifiques, comme celui de chef de pratique création ou de coordinateur de projet, peuvent-ils être attribués en fonction de plus d'une personne ?

RÉPONSE # 91 :

Seule la première personne présentée comme responsable créatif sera évaluée dans C2. Les soumissionnaires peuvent considérer la Partie 4.2 (c) Section C3 1. Organigramme et Matrices d'affectation des ressources de la DDP comme un autre domaine à proposer d'autres membres de l'équipe.

QUESTION # 92 :

Veillez consulter la section 3.2 de la DDP : Nous comprenons que la soumission sera jugée selon les critères énoncés à la page 20 de la soumission, mais si nous soumettons d'autres documents, comme des panneaux d'affichage pour la conception architecturale et le survol numérique, seront-ils pris en compte dans notre note si on y fait référence dans la réponse technique de 60 pages ?

RÉPONSE # 92 :

Le nombre de pages soumises sera déterminé conformément au dernier alinéa de la section 3.2 b) qui indique : 'On entend par page un (1) côté d'une feuille de papier de 216 mm x 279 mm (8,5 po x 11 po). Une feuille à pliage paravent de format 279 mm x 432 mm (11 po x 17 po) pour les tableaux et les organigrammes, par exemple, comptera pour deux pages.'

Les panneaux d'affichage et les survols numériques ne seront pas évalués même si le nombre total de pages soumises est inférieur à 60. Voir aussi la réponse # 80.

QUESTION # 93 :

L'élément C-53 du Self-Build Pavilions Guide indique que les participants doivent réduire la consommation d'énergie du pavillon de 20 p. 100 par rapport à la référence ASHRAE 90.1.

Veuillez confirmer que la référence ASHRAE 90.1 - 2010 sera utilisée pour la comparaison de la réduction de la consommation d'énergie du pavillon puisque la référence ASHRAE 90.1 - 2010 est également la référence pour la version 4 du LEED.

RÉPONSE # 93 :

ASHRAE 90.1 - 2016 est le document de référence selon le lien à la section 3.9.2 (5.) dans le Self-Build Pavilion Guide.

QUESTION # 94 :

Nous possédons une structure de tournée et nous souhaitons savoir s'il serait acceptable d'offrir à AMC / TPSGC la location de cette structure en tant qu'élément clé de notre pavillon canadien proposé pour la durée de l'Expo 2020 à Dubaï.

RÉPONSE # 94 :

Conformément au paragraphe 5 de la CG3.4, Exécution des travaux, l'entrepreneur sera seul responsable de la conception, du montage, de l'exploitation, de la maintenance et de l'enlèvement des structures temporaires.

La location d'une telle structure doit faire partie d'une soumission qui inclut le coût de la location et qui réponde aux exigences de la DDP.

(2) Document « C.83 Ground Levels »

Suite à des problèmes techniques, le document n'était pas chargé correctement auparavant. Veuillez voir le nouveau lien 'C.83 Ground Levels.pdf' sous 'Pièces jointes' sur le site web de l'appel d'offres.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE MEURENT INCHANGÉES